



VILLE
D'ORANGE

PROCÈS-VERBAL

- Sommaire -

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

ORANGE

Vu pour être publié sur le site internet de la Ville le :

01 JUL. 2026

Les débats sont entièrement disponibles via le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=1eycRX1gZAM>
(Conformément à l'ordonnance n°2021/1310 – Décret n°2021-1311 du 7.10.2022)

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le Maire le 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Hôtel de Ville à Orange, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique ARTAUD, Maire.

Présents

Monsieur Jean-Dominique ARTAUD, Madame Annick BADOR, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Madame Frédérique VIDAL, Monsieur Nicolas ARNOUX, Madame Christine MARTIN, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Monsieur Denis SABON, Madame Agnès JEANJEAN, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur David MARSEILLE, Monsieur Jean-Claude FREMERY, Monsieur Alphonse BOURRET, Madame Jeannine GOUDET, Madame Laure ROBIN, Monsieur Michel OLIVEIRA, Monsieur Christophe LESTERLAN, Madame Linda COSTA, Madame Joelle EICKMAYER, Madame Catherine GASPA, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Céline BEYNEIX, Monsieur Christian GASTOU, Madame Sylvie AUMAGE, Monsieur Brigitte LAOURIGA

Absents représentés

Monsieur Florent AGRO représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Monsieur Philippe DRAPIER représenté(e) par Madame Christine MARTIN, Madame Hélène DALBIES représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Madame Peggy LELEU représenté(e) par Madame Frédérique VIDAL, Monsieur Fernando CARO représenté(e) par Monsieur Alphonse BOURRET, Madame Stefana TESU représenté(e) par Madame Agnès JEANJEAN, Monsieur Xavier MARQUOT représenté(e) par Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Stéphane LANOY représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU, Monsieur Jacques BOMPARD représenté(e) par Monsieur Jonathan ARGENSON, Monsieur Olivier TROUSSE représenté(e) par Madame Sylvie AUMAGE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Annick BADOR est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 9H00

N°DL_428_2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Électoral et notamment les articles L283 à L292 et R131 à R148 ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire INTP2611651C du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux en date du 06 mai 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 mai 2026 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 05 juin 2026 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de 9000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit ;

CONSIDÉRANT que seuls 9 suppléants doivent être élus, ils sont appelés à remplacer les conseillers municipaux délégués de droit lors des élections des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués ;

CONSIDÉRANT que les suppléants sont élus au scrutin de liste secret pouvant être complète ou incomplète, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel de façon paritaire ;

Monsieur Jonathan ARGENSON prend la parole et précise qu'en sa qualité de conseiller municipal mais également conseiller départemental, il désigne monsieur Gabriel CHIRON en qualité de représentant aux élections sénatoriales de septembre prochain.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mme Marie-Thérèse GALMARD
- Mme Jeannine GOUDET
- Mme Céline BEYNEIX
- M. David MARSEILLE

Mme Annick BADOR, secrétaire de séance désigner à l'unanimité et également secrétaire du bureau électoral.

Le Maire rappelle les dispositions légales pour les élections des suppléants :

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les neufs suppléants doivent être élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire présente les listes qui ont été déposées conformément à la circulaire ministérielle.

La majorité présente la liste « S'Unir pour Orange »

1. Philippe SOLA
2. Christine BLANC
3. Luc LEVEQUE
4. Françoise LACQUEMANT
5. Claude CANAC
6. Magali BERNOT
7. Frédéric ROIG
8. Françoise LOUBET
9. Patrick CHARRIER

Liste « Le Printemps pour Orange »

1. Paul BRETHENOUX
2. Lucille COMMON
3. Bernard VATON

Liste « Bompard, nous maintiendrons »

1. Florence CIPRIANI
2. Jacques LORHO
3. Coralie BEDOUIN
4. Pierre MARQUESTAUT
5. Odette KARASZI
6. Williams FOUGERON
7. Muriel BOUDIER

La lecture des listes ayant été faite, le Maire invite les conseillers à prendre l'un des bulletins selon leur choix et à l'insérer dans l'enveloppe mis à leur disposition. Il précise au mandataire titulaire d'une procuration, qu'ils peuvent voter en même temps.

Tous les conseillers présents ayant voté, le Maire invite mesdames GALMARD, GOUDET BEYNEIX et monsieur MARSEILLE à procéder au dépouillement.

RÉSULTATS

- Total des conseiller municipaux : 35
- Nombre d'abstention : 00
- Total des votants : 35

- Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 35

- Nombre de voix :
 - Liste 1 « S'unir pour Orange » : 29
 - Liste 2 « Le printemps pour Orange » : 05
 - Liste 3 « Bompard, nous maintiendrons » : 06

- Quotient électoral : 3,88

Nombre de sièges obtenus :

- Liste 1« S'unir pour Orange » : 7 Sièges
- Liste 2 « Le printemps pour Orange » : 1 Sièges
- Liste 3 « Bompard, nous maintiendrons » : 1 Sièges

Le Maire proclame les résultats suivants. Sont élus en qualité de suppléants lors des élections sénatoriales :

Pour la liste « S'unir pour Orange »

1. M. PHILIPPE SOLA
2. MME CHRISTINE BLANC
3. M. LUC LEVEQUE
4. MME FRANÇOISE LACQUEMANT
5. M. CLAUDE CANAC
6. MME MAGALI BERNOT
7. M. FREDERIC ROIG

Pour la liste « Bompard, nous maintiendrons »

1. MME FLORENCE CIPRIANI

Pour la liste « Le printemps pour Orange »

1. M. PAUL BRETHENOUX

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux de se rapprocher du service afin qu'ils puissent remplir et signer la fiche « déclaration de choix » sur laquelle sera désigné leur suppléant qui, en cas d'empêchement les remplacera. Il indique aux élus ayant procuration qu'ils doivent faire savoir le choix de la liste retenue de leur mandant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article unique : D'élire les neuf suppléants suivants en vue des prochaines élections sénatoriales.

1. M. PHILIPPE SOLA
2. MME CHRISTINE BLANC
3. M. LUC LEVEQUE
4. MME FRANÇOISE LACQUEMANT
5. M. CLAUDE CANAC
6. MME MAGALI BERNOT
7. M. FREDERIC ROIG
8. MME FLORENCE CIPRIANI
9. M. PAUL BRETHENOUX

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H17.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Annick BADOR



LE MAIRE
Jean-Dominique ARTAUD

